



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 4 juin 2024**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Sont absents :

Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

107-2024 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024**
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2023
 - 7.2 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.3 Congrès annuel de la FQM
 - 7.4 Inscription Webinaire- ADMQ
 - 7.5 Invitation au tournoi de golf-Club Optimiste Saint-Esprit
 - 7.6 Invitation au tournoi de golf- Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Montcalm
 - 7.7 Demande de partage des frais de travaux de changement de ponceau
 - 7.8 Renouvellement du forfait entourage pour le site internet
- 8. RÉGLEMENTATION**
- 9. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 9.1 Présentation et approbation des comptes
- 10. VARIA**
 - 10.1 Résolution d'adhésion à la charte contre l'intimidation des femmes en politique du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière.
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

108-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

109-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

**110-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 MAI 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

111-2024 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

**112-2024 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR
LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé durant le mois.

113-2024 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**114-2024 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER 2023 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2024, je fais rapport aux Citoyens de la municipalité de Saint-Roch-Ouest des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tel que vérifié par DCA Comptable Professionnel Agréé.

Le rapport annuel du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 a été produit sans aucune restriction. Ce même rapport stipule que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

ÉTATS FINANCIERS 2023

	BUDGET	RÉALISATIONS
REVENUS		
Taxes	593 538 \$	596 813 \$
Compensations tenant lieu de taxes	0 \$	0 \$
Quotes-parts	0 \$	0 \$
Transferts	71 615 \$	211 055 \$
Services rendus	0 \$	7 953 \$
Imposition de droits	19 500 \$	18 669 \$
Amendes et pénalités	10 000 \$	11 540 \$
Revenus de placement de portefeuille	0 \$	0 \$
Autres revenus d'intérêts	400 \$	582 \$
Autres revenus	9 000 \$	9 025 \$
TOTAL DES REVENUS	704 053 \$	855 637 \$

CHARGES

Administration générale	263 727 \$	250 310 \$
Sécurité publique	113 861 \$	148 693 \$
Transport	190 100 \$	335 756 \$
Hygiène du milieu	37 875 \$	31 815 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	22 835 \$	24 976 \$
Loisirs et culture	43 356 \$	47 085 \$
Frais de financement	12 299 \$	7 084 \$
TOTAL DES CHARGES	684 053 \$	845 719 \$

Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	20 000 \$	9 918 \$
--	-----------	----------

Éléments de conciliation à des fins fiscales.

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENTS DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	0 \$	9 918 \$
--	-------------	-----------------

En 2023, la municipalité a réalisé divers travaux d'entretien de ses infrastructures, donc notamment :

- Empierrement sur une partie du chemin du Ruisseau Saint-Jean
- Réparation de glissière de sécurité
- Travaux de remplacement de ponceaux et la réfection de pavage sur une partie du chemin du Ruisseau Saint-Jean et de la Route 125

Pour l'année 2024, outre le maintien des opérations régulières de la Municipalité, il y aura des travaux de réparation d'accotement sur le rang de la Rivière Sud, un changement de ponceau et de pavage sur une partie de la Route 125 et un changement de ponceau sur le chemin Lecourt.

115-2024 DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport annuel d'application du règlement de gestion contractuel pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal prend acte de ce rapport indiquant que à la suite de l'application dudit règlement, aucune problématique ou situation particulière n'est survenue au courant de l'année 2023.

Ce rapport sera déposé sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

116-2024 CONGRÈS DE LA FQM

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription du maire et de trois (3) conseillers pour le congrès des élus de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu à Québec du 26 au 28 septembre 2024.

Les frais d'hébergement, de déplacement et des repas seront défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

117-2024 INSCRIPTION WEBINAIRE – ADMQ

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à participer au Webinaires sur les nouvelles dispositions encadrant l'expropriation déguisée à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, offertes par ADMQ, au coût de 135 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

118-2024 INVITATION AU TOURNOI DE GOLF-CLUB DES OPTIMISTES DE SAINT-ESPRIT

Sur la proposition de M. Bernard Benoit, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat huit (8) billets pour le golf et souper, qui aura lieu le 3 août au Club de golf de Rawdon et le souper au sentier de l'érable. Les profits générés par ce tournoi de golf seront consacrés à l'Aide à la jeunesse.

La somme comptabilisée pour cet événement sera donc de 1 280 \$.

Adoptée

119-2024 INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DU PRÉSIDENT– CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTCALM

Le conseil prend acte mais ne désire pas y participer cette année.

120-2024 DEMANDE DE PARTAGE DES FRAIS DE TRAVAUX DE CHANGEMENT DE PONCEAU

CONSIDÉRANT QUE des travaux de changement d'un ponceau sont nécessaires sur la route partagée entre la Route 125 dans la Municipalité de Saint-Roch-Ouest et la route Saint-Philippe dans la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau à remplacer est localisé à cheval sur la limite du territoire entre nos deux municipalités, nécessitant ainsi une collaboration étroite entre les deux entités municipales ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont bénéfiques pour assurer la sécurité et la viabilité des infrastructures routières,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest a mandaté Patrick Charon, ingénieur, d'Isomax Conseil, pour préparer un estimer et les documents pour l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest va procéder à un appel d'offres sur invitation pour sélectionner l'entrepreneur le plus qualifié et offrant le meilleur rapport qualité-prix pour réaliser ces travaux,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith, et il est résolu que :

1. La municipalité Saint-Roch-Ouest adresse une demande formelle à la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan pour le partage des frais de travaux de changement de ponceau dans la zone concernée.
2. La demande inclura une proposition de répartition équitable des frais basée sur des critères tels que la longueur de la portion de route concernée située dans chaque municipalité.
3. La municipalité de Saint-Roch-Ouest s'engage à coopérer pleinement avec la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan pour évaluer les coûts, élaborer une stratégie de financement et conclure un accord mutuellement bénéfique pour le partage des frais.
4. La municipalité de Saint-Roch-Ouest autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer et à soumettre la demande de partage des frais au nom de la municipalité.

Adoptée

121-2024 RENOUVELLEMENT DU FORFAIT ENTOURAGE POUR LE SITE INTERNET

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest accepte le renouvellement du forfait Entourage de la compagnie Numérique.ca au coût de 1 750 \$ plus taxes, pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025.

Adoptée

122-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 75 547,58 \$ en date du 4 juin 2024;

ATTENDU QUE la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 9039 au chèque no 9058 le montant total des chèques pour le mois juin 2024 s'élève à 48 501,90 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 27 045,68 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bélanger et résolu unanimement d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

123-2024 VARIA

1- RÉSOLUTION D'ADHÉSION À LA CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE DU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

Attendu que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

Attendu que la mission du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL) est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

Attendu que nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des femmes élues de Lanaudière en ce sens;

Attendu qu'il y a eu plus de 800 démissions de mairesses/maires, conseillères/conseillers depuis les dernières élections municipales; de multiples cas de harcèlement et d'intimidation envers les personnes élues; des relations tendues, irrespectueuses au sein même des conseils municipaux;

Attendu que notre démocratie est, de ce fait, malmenée et éprouvée;

Attendu que 17 mairesses et conseillères municipales provenant des 6 MRC lanadoises ont participé à la cocréation de la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE afin qu'elle reflète les besoins de l'ensemble du territoire;

Attendu qu'un récent sondage réalisé par l'UMQ auprès de 400 élues et élus, révèle que 74% d'entre eux ont déjà été victimes de harcèlement et d'intimidation pendant leur mandat;

Attendu que la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE permet d'identifier clairement nos valeurs et peut mener à une réglementation, donc à un code de conduite plus explicite garantissant une mise en œuvre.

Il est proposé M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-Ouest adhère à la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière, reconnaissant ainsi l'importance grandissant du phénomène, des répercussions sociales et personnelles corrosives qu'il engendre et la responsabilité qui nous incombe de participer à l'implosion du phénomène afin de restaurer le climat serein nécessaire à une vraie démocratie.

Adoptée

124-2024 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Benoit et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (20 h 50).

Adoptée

Les résolutions numéros 107-2024 à 124-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière